



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

*Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris*

*Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62*

*site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)*



Paris le 13 novembre 2015

**RÉSULTATS CAP AVANCEMENT  
ÉDUCATEURS / CSE**

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

**Ont siégé :**

**Pour les CSE : Anita GALLETTI Tél : 03 80 42 02 75 / Michel DECOURCELLES Tél : 03 20 65 93 59**

**Pour les éducateurs(trices) : Cécilia VILLETTE Tél : 01 43 81 80 37/ Claude THEODORE Tél : 05 62 51 39 45  
Laurent GONZALVEZ Tél : 04 73 26 29 22 / Florence PERIER Tél : 01 53 38 38 80**

## **Déclaration liminaire**

Le gouvernement, après de nombreuses reculades, a inscrit à l'ordre du jour parlementaire la réforme de l'ordonnance de 45 pour le premier semestre 2016.

Nous restons réservés tant sur cette annonce que sur le contenu de la réforme en elle-même. En effet, l'avant-projet initialement proposé aux organisations syndicales en 2015 se situe bien en deçà de nos attentes légitimes, même s'il revient sur des points particulièrement régressifs notamment les Tribunaux Correctionnels pour Mineurs, les sanctions éducatives, la composition pénale. En n'abrogeant pas toutes les procédures de jugements rapides, en ne remettant pas en cause la logique d'enfermement dont l'existence des CEF reste l'emblème, ce projet ne permet pas de renverser la tendance actuelle qui valorise le contrôle, la mise à l'écart et la sanction en lieu et place des réponses éducatives.

Le SNPES-PJJ/FSU continue de porter son exigence d'une réforme ambitieuse et progressiste, qui prend résolument le parti de l'éducation pour la jeunesse en difficulté.

Dans le contexte de rigueur budgétaire, même si la PJJ reste une direction préservée par rapport à d'autres services publics, le SNPES-PJJ continue d'exiger la réorientation des moyens des lieux privatifs de liberté vers les services éducatifs. Le budget de la PJJ présenté le 04 novembre dernier ne fait que confirmer la nécessité de cette revendication.

Nous y lisons la création de 54 postes, en plus de ceux créés dans le cadre du « plan de lutte anti-terroriste ». Ces 54 postes sont largement insuffisants pour compenser les pertes d'emplois dues à la RGPP, déployer les orientations de la PJJ et permettre des conditions de travail acceptables pour les personnels. Ces 54 postes sont, de plus, prévus pour renforcer les CEF.

La note d'orientation de la DPJJ et ses déclinaisons (note sur le milieu ouvert et l'hébergement) remettent au centre des prises en charge la dimension de protection et d'éducation. Quid de son application sur les terrains ?

Alors que l'administration met en avant la prévention des risques psycho-sociaux, force est de constater que la dégradation des conditions de travail met à mal de nombreuses équipes.

En milieu ouvert, comment est-il possible de mettre en œuvre une réelle individualisation des prises en charge ? Au regard de la charge travail des personnels, comment est-il envisageable de pouvoir acter un suivi renforcé pour un jeune ? Il est largement temps de revoir à la baisse les normes de prises en charge des agents.

En hébergement, la question des rythmes de travail, en particulier l'alternance jour/nuit est au cœur des questionnements au sein des équipes. De plus, l'administration doit mettre fin à la politique du remplissage et ne plus concevoir le placement qu'à travers la réponse immédiate à un acte posé. Il y a nécessité à redonner aux équipes une autonomie pédagogique et décisionnelle.

Sur le plan statutaire, même si la mise en place du NES (nouvel espace statutaire) est annoncée par la DPJJ, au plus tard en février 2016, cette revalorisation demeure tout à fait insuffisante et représente une perte de revenus, en moyenne, par année, sur l'ensemble de la carrière des agents. Pour le SNPES-PJJ/FSU, le seul projet viable et juste pour les personnels de l'éducation et du social (éducateurs, ASS, etc,...) est leur intégration dans la catégorie A.

Concernant la classe fonctionnelle des RUE, le SNPES-PJJ/FSU, dans la continuité de ses positionnements, a réclamé à la ministre de la Fonction Publique avec la FSU, la réouverture de ce dossier. Rappelons que, pour notre organisation, la création de la classe fonctionnelle ne constitue qu'un premier pas vers l'intégration des RUE dans le corps des directeurs.

Au sujet du profilage des postes d'éducateurs en CEF. Cette expérience menée dans deux inter régions ne viendra certainement pas régler le malaise que vivent nos collègues dans ces structures. Cela n'empêchera pas les personnels d'être confrontés aux conséquences d'une prise en charge qui ne repose que sur la punition et l'enfermement. Les problèmes que rencontre la majorité des CEF découle de la nature de cette prise ne charge.

Nous sommes opposés à vos préconisations concernant un régime indemnitaire particulier pour les personnels travaillant en CEF. Ceci a déjà été mis en place sans que la situation des équipes et leur stabilité en soit améliorées. De plus, nous sommes aussi opposés à un avancement priorisé pour ces mêmes agents.

Lors de la présentation du budget du ministère de la Justice le 30 septembre 2015, le SNPES- PJJ/FSU en présence de la DPJJ, a demandé à la garde des sceaux la remise en cause de la pré-affectation des éducateurs stagiaires. Celle-ci a demandé qu'une étude d'impact soit réalisée par la DPJJ incluant une consultation des organisations syndicales. Quand comptez vous mettre cette question en travail?

Le nombre important de pré affectés, titularisés au 01 septembre 2015 et candidats à la mobilité, nous démontre l'urgence à aborder le bilan et les conséquences de la pré-affectation mise en place depuis 2011. Il est pour nous in-envisageable de laisser perdurer cette modalité d'organisation qui marque durablement l'entrée de ces collègues dans la profession. Il convient dès lors de revenir à une formation initiale de deux ans.

Concernant la CAP d'avancement pour les éducateurs : nous continuons de dénoncer le caractère subjectif et arbitraire de l'avancement au mérite. Dans un contexte de gel du point d'indice et d'austérité budgétaire, l'avancement constitue pour les agents la seule opportunité de voir augmenter de manière substantielle leur pouvoir d'achat. Il est dès lors inadmissible que cela soit conditionné à une évaluation ayant comme seul prisme le mérite.

Le SNPES-PJJ/FSU réaffirme le droit à une progression de carrière tout au long de la vie professionnelle et donc son attachement à l'avancement lié à l'ancienneté fonction publique comme critère le moins inégalitaire.

## TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE 1<sup>ere</sup> CLASSE EDUCATEUR(TRICE)S

AVANCEMENT									
LISTE PROPOSÉE PAR LE SNPES PJJ FSU					LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION				
NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	AFFECTATION	Ancienneté M J	NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	AFFECTATION DIRPJJ	Ancienneté M J
BELET		Jean-Marc	UEMO BEZIERS EST	41 A 01 M 10 J	CHENU		Alice	DPJJ/SDK/K2	10 A 09 M 26 J
PAPIN		Dany	UEAJ RENNES	38 A 10 M 25 J	BENINCASA- RAMIERI		Christine	DACS/SDDE/D3	18 A 08 M 18 J
GIULIANI		Emmanuel	UEMO CAYENNE	35 A 03 M 00 J	GROSDIDIER	JACQUEMET	Anne Laure	UEHC CLERMONT FERRAND	14 A 01 M 28 J
VATINEL		Mireille	UECEF LAON	35 A 02 M 19 J	GARRET-FLAUDY	SALHI	Severine	UEMO VILLEURBANNE	12 A 03 M 11 J
FERRIGNO		Roger	UEHC MARTIGUES	35 A 01 M 15 J	ROCHE		Benoit	UEMO SUD EST VALENCE	10 A 04 M 00 J
SALVINI		Nello	UEHC DOUAI	35 A 00 M 15 J	NEFRA		Nouredine	UEHC SAINT GENIS LES OLLIERES	11 A 04 M 00 J
POSNIC		Didier	UEMO NIORT	35 A 00 M 11 J	ESPEJO	HODIERNE	Murielle	UEMO VENISSIEUX	10 A 08 M 14 J
WAREMBOURG		Jean- Claude	UEHC DOUAI	34 A 05 M 19 J	PLUSQUELLEC		Jerome	UEMO CHAMBERY	15 A 11 M 27 J
RICOUL		Laurette	SEEPM MARSEILLE	34 A 05 M 11 J	VENTRI	BRECK	Stephanie	USEEPM MEYZIEU	09 A 09 M 12 J
DUBREUIL		Patrice	UEMO MAMOUDZOU	34 A 05 M 00 J	GARRO		Emilie	UEMO VILLEURBANNE	10 A 02 M 29 J
BLASSELLE		Guy	UEHC DOUAI	33 A 01 M 06 J	BOUHEZAM		Morad	UEMO GRENOBLE SUD	09 A 03 M 29 J
RAMY SEPOU		Andre	UEMO ST DENIS REUNION	32 A 09 M 03 J	BENSACI	MOTTET	Yamina	UEMO ST ETIENNE BERGSON	17 A 09 M 00 J
MONNET		Eric	UEHD dite RENFORCEE QUIMPER	32 A 02 M 00 J	BENLAHSSANIA		Abdel- Malek	UEHC COLLONGES AU MONT D'OR	09 A 04 M 00 J

GUFFROY		Franky	UEHC LIEVIN	32 A 00 M 11 J	VIFQUAIN		Dimitri	UEHC ROANNE	16 A 03 M 27 J
SOUPLY		Christelle	UEHC PONTOISE	29 A 11 M 26 J	ZBAIRI- BOUHRARA		Ahlame	UEHC VALENCE	12 A 03 M 11 J
AMADOR		Jean- Francois	UEAJ STE CLOTILDE	29 A 11 M 07 J	MIZERE	OKOUANGO	Nathalie	STEMO TOURS	12 A 03 M 11 J
MELES		Danielle	UEHC SALOMON DE CAUS PARIS	29 A 02 M 19 J	LOUIZAT		Hamid	UEMO CHATEAUROUX	13 A 05 M 22 J
VISNELDA	GUSTAVE	Jocelyne	UEHC ST DENIS REUNION	28 A 00 M 26 J	HELIMI	HAYANE	Samira	UEMO CHALONS EN CHAMPAGNE	11 A 08 M 11 J
BOURLA		Philippe	USEEMP QUIEVRECHAIN	27 A 04 M 00 J	GUERVILLE		Sophie	UEHC EPERNAY	09 A 04 M 00 J
KOZLOWSKI	WAREMBOURG	Corinne	UEHC DOUAI	27 A 04 M 00 J	MONOT		Fabien	UEMO LE CREUSOT	08 A 03 M 00 J
DELISLE		Sylvie	UEMO EVREUX	27 A 03 M 27 J	ATALLA		Bouchra	UEHC DIJON	08 A 03 M 00 J
SAUMON		Jean Luc	UEMO NICE	26 A 11 M 00 J	ERAYDIN		Ibrahim	UEMO CHALONS EN CHAMPAGNE	09 A 09 M 29 J
MAINPIN		Charles	UEMO BREST	26 A 03 M 28 J	CHAMPONNIER		Sébastien	UEMO NEVERS	08 A 04 M 00 J
SAMY	DAVID	Guylene	UEMO ST DENIS REUNION	26 A 03 M 15 J	FILALI		Chabene	UEMO REIMS	15 A 06 M 20 J
DANEL		Jean- Philippe	UEAJ MAUBEUGE	26 A 02 M 16 J	DODET	DUCHESNE	Patricia	UEMO BOURGES	15 A 07 M 24 J
LANDAIS		Stephane	UEMO NICE	26 A 01 M 00 J	COLIN		Michel	UEHC EPERNAY	21 A 01 M 00 J
BAUMGARTNER		Roger	UEAJ SIN LE NOBLE	25 A 04 M 00 J	AUBARD		Celine	UEMO BESANCON 1	13 A 04 M 00 J
DEBUCQUOY		Jean-Roger	UEHC SAINT MARTIN LES BOULOGNE	25 A 03 M 29 J	DEVILLERS		Maryline	UEHC BAR LE DUC	16 A 03 M 27 J
VANOOSTEN		Emmanuel	UEHC LIMOGES	25 A 03 M 29 J	JUNG		Olivier	UEMO STRASBOURG CENTRE ET NORD	14 A 03 M 29 J
MICHEL		Georges	UEHC STE ANNE	24 A 11 M 29 J	AISSAOUI		Jalila	UEMO METZ NORD	09 A 04 M 00 J
CHEHAIBOU		Jamila	DIPJJ GRAND EST	24 A 07 M 20 J	SCHUMACHER		Stève	UEHD dite RENFORCEE MULHOUSE	13 A 01 M 00 J

LENFANT	MAGNIER	Florence	UEHC BAR LE DUC	24 A 07 M 20 J	DADOUCH		Abdellatif	UEHC STRASBOURG	16 A 03 M 27 J
ARTIGUSSE		Sylvie	UEMO TARBES	24 A 04 M 00 J	MAUPIN		Christophe	UEMO VERDUN	18 A 01 M 00 J
PECOVNIK		Nikolaus	UEHC SALOMON DE CAUS PARIS	24 A 01 M 21 J	CHAZAL		Laurence	UEMO METZ SUD	15 A 07 M 25 J
LEMAITRE		Sylvie	UEHC SAINT MARTIN LES BOULOGNE	24 A 01 M 00 J	DRAPIER		Alexis	UEAJ BESANCON	17 A 03 M 25 J
DJENADI		Mohamed	UEMO ALBI	24 A 01 M 00 J	LINK	HOFFMANN	Malorie	UEMO VERDUN	16 A 03 M 27 J
BERNARD	BOUHAFRA	Marianne	UEMO GUINGAMP	24 A 00 M 24 J	CHANAL		Maryline	UEMO DIEPPE	10 A 10 M 00 J
CAMPO		Cyril	UEHC CLERMONT FERRAND	23 A 02 M 29 J	GHOUL		Sabrina	UEHC VILLENEUVE D'ASCQ	08 A 04 M 00 J
GROSPIRON		Fabrice	UEMO BAGNOLS SUR CEZE	22 A 11 M 21 J	DELFERIERE		Ludovic	UEMO VALENCIENNES OUEST	09 A 04 M 00 J
CARBONNET		Pascal	UEHC SAINT QUENTIN	22 A 11 M 00 J	LALOUX		Laurent	UEMO ROUBAIX	09 A 04 M 00 J
MATOUGUI		Jamal	UEHC AMIENS	22 A 08 M 13 J	GRISONNET		Angelique	UEMO SOISSONS	10 A 04 M 00 J
YAZID		Bachir	UEHC ROUEN	22 A 08 M 13 J	VANDENYNDEN	LE MONNIER	Stephanie	UEMO SECTEUR SUD LE HAVRE	15 A 00 M 28 J
ROBIN		Corinne	UEMO AVIGNON CENTRE	22 A 08 M 13 J	BELKALA		Najate	UEMO DUNKERQUE OUEST	10 A 02 M 29 J
GOURDIN		Stephane	USEEMP QUIEVRECHAIN	22 A 07 M 29 J	VAN EECKHOUT	ARROUB	Julie	UEMO AMIENS EST	11 A 03 M 12 J
BALAYA-GOURAYA		Helene	UEAJ VENISSIEUX	22 A 05 M 17 J	RAGUIN		Charlotte	UEMO COMPIEGNE	09 A 04 M 00 J
HALLIEZ		Franck	UEMO TROYES	22 A 04 M 00 J	MEZIDI	EL MATTAR	Samia	UEMO VAL DE REUIL	11 A 02 M 14 J
LEFERME		Christophe	UEHC MAUBEUGE	22 A 02 M 14 J	VAUDREVILLE		Aurelie	UEHC ROUEN	12 A 03 M 11 J
CHENEVEZ		Patrick	UEMO GUERET	22 A 02 M 14 J	FRAPPART		Sébastien	UEMO ROUBAIX	08 A 03 M 00 J
POULIQUEN		Christelle	UEMO ST BRIEUC	21 A 11 M 15 J	LAURENCE		Benoit	UEMO ST QUENTIN	11 A 02 M 14 J
LEFRANC		Denis	UEMO DU MANS	21 A 11	MOUCHE		Stephane	UEMO LAON	15 A 03

				M 02 J					M 21 J
COLIN		Michel	UEHC EPERNAY	21 A 01 M 00 J	ZIDEN		Seddick	UEHC MAUBEUGE	11 A 07 M 29 J
DEWALLE		Vincent	UEHC DOUAI	20 A 10 M 12 J	PERZO-PIEL		Nicolas	UECER EVREUX	09 A 04 M 00 J
JEAUMEAU		David	USEEPM ORVAULT	20 A 10 M 12 J	THIAM		Zakaria	UEHD dite RENFORCEE ROUEN	08 A 03 M 00 J
HERNANDEZ		Edouard	UEHC MARTIGUES	20 A 07 M 11 J	LABED		Abdelrezeg	UEHC TOURCOING	09 A 07 M 29 J
BELGHOZLANE		Isabelle	UEHC MONT DE MARSAN	20 A 07 M 11 J	ZEHAF		Brahim	CER POIX DU NORD "LA COURTE ECHELLE"	12 A 11 M 04 J
DEMEYER		Roger	UEHC LILLE	20 A 05 M 00 J	PAMPHILE		Laurent	UEHC SAINT QUENTIN	11 A 08 M 14 J
GUIHO		Karine	USEEPM ORVAULT	20 A 05 M 00 J	DJEMLI		Benoit	UEHC TOURCOING	11 A 10 M 28 J
RAMSAMY		Charles	UEAJ BASSE TERRE	20 A 05 M 00 J	BOTSULA		Christian	UEHC ROUEN	11 A 07 M 26 J
DOERLER		Sandrine	UEHC LAXOU	20 A 04 M 00 J	NOEL		Nicole	UEMO SECTEUR NORD LE HAVRE	12 A 03 M 11 J
DJELLOULI	ISELIN	Nourhane	UEMO NANCY NORD	20 A 03 M 22 J	DUPOIS		Stephane	UEHC ROUEN	15 A 06 M 20 J
KHALED		Ali	UEMO VALENCIENNES OUEST	20 A 03 M 22 J	SALVINI		Nello	UEHC DOUAI	35 A 00 M 15 J
QUINOL	FOULE	Marie- Jeanne	UEAJ LES ABYMES	20 A 01 M 27 J	LEFERME		Christophe	UEHC MAUBEUGE	22 A 02 M 14 J
HALLIEZ		William	UEAJ TROYES	19 A 05 M 16 J	LEMAITRE		Sylvie	UEHC SAINT MARTIN LES BOULOGNE	24 A 01 M 00 J
JUARES		Veronique	UEAJ PERPIGNAN	19 A 03 M 23 J	PASTEL		George	UEHC SAINT QUENTIN	15 A 07 M 00 J
QUENOY	COQUIN	Fanny	UEMO MARTIGUES	19 A 03 M 23 J	PAPIN		Dany	UEAJ RENNES	38 A 10 M 25 J
LASSERE	SAUZE	Evelyne	UEMO TARBES	19 A 01 M 23 J	CHAMPION		Georges	UEMO LAVAL	18 A 06 M 00 J
CHABAUD		Jeremy	UEMO NOGENT SUR MARNE	18 A 08 M 22 J	MAINPIN		Charles	UEMO BREST	26 A 03 M 28 J
BENINCASA-		Christine	DACS/SDDE/D3	18 A 08	AVERTY		Sonia	UEMO NANTES	15 A 06

RAMIERI				M 18 J				EST	M 20 J
KOUDJIL		Abdelkader	UECEF LIEVIN	18 A 06 M 00 J	CORLOSQUET		Stephane	UEMO SAINT MALO	16 A 01 M 00 J
CHAMPION		Georges	UEMO LAVAL	18 A 06 M 00 J	PICHON		Mickael	UEAJ DU MANS	16 A 11 M 28 J
ALPOU		Willy	UEHC ST DENIS REUNION	18 A 06 M 00 J	POULIQUEN		Christelle	UEMO ST BRIEUC	21 A 11 M 15 J
TRAMMA		Florent	UEHC FORT DE FRANCE	18 A 06 M 00 J	GUIHO		Karine	USEEPM ORVAULT	20 A 05 M 00 J
MARCHAL		Frederic	UEHC AMIENS	18 A 04 M 00 J	BIORET		Aurelie	USEEPM ORVAULT	16 A 03 M 27 J
COULON		Jack	UEAJ ANTIBES	18 A 04 M 00 J	JEAUMEAU		David	USEEPM ORVAULT	20 A 10 M 12 J
CHAUSSEONNERIE	LICHTENAUER	Marie	PTF CENTRE- EST LYON	18 A 03 M 24 J	DJOULAIT		Nourdine	UEAT NANTERRE	13 A 01 M 00 J
MAUPIN		Christophe	UEMO VERDUN	18 A 01 M 00 J	PATIN	DESPRE	Chloe	UEMO ARGENTEUIL	12 A 00 M 11 J
GAYRAL		David	UEHC EVREUX	18 A 01 M 00 J	CHEVER		Stephanie	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	11 A 07 M 29 J
RUIZ		Jean- Francois	UEHC MONTPELLIER	18 A 01 M 00 J	AUBERTIN	LASOUCHE	Marie- Claude	UEMO ROISSY EN BRIE	16 A 03 M 27 J
RANDRIANARIVONY	RALIJAONA	Verohanta	UEHC SAINT MARTIN LES BOULOGNE	18 A 00 M 16 J	FRANCHET		Melanie	UEMO LAGNY SUR MARNE	11 A 05 M 06 J
BENSACI	MOTTET	Yamina	UEMO ST ETIENNE BERGSON	17 A 09 M 00 J	NOREIL		Veronique	UEMO ARCUEIL	10 A 04 M 00 J
JOAO		Patrice	UEHD BETHUNE	17 A 06 M 24 J	RENE		Aliette	UEMO ATLANTIQUE FORT DE FRANCE	10 A 04 M 00 J
METTON		Franck	UEMO MOULINS	17 A 04 M 00 J	GAUTHEUR		Jean- Francois	UEMO ARCUEIL	16 A 02 M 25 J
ATMANI		Ahcene	UEMO ARNOUVILLE	17 A 04 M 00 J	OUVRARD		Olivier	UEMO ST MARTIN	08 A 08 M 06 J
DRAPIER		Alexis	UEAJ BESANCON	17 A 03 M 25 J	SOUFFLEUX		Cecile	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	11 A 04 M 00 J
CRETEL		Jean-Rene	UEMO BETHUNE	17 A 03 M 25 J	BOULET		Melanie	UEMO CERGY ST CHRISTOPHE	09 A 07 M 14 J
CHAUVEAU		Laetitia	UEMO PORTE	17 A 03	GEMAIN	LUNION	France-	UEMO MEAUX	16 A 03

			DES LILAS PARIS	M 25 J			Lise	GAMBETTA	M 27 J
CHEBLI		Halima	UEMO MARSEILLE CHUTES LAVIE	17 A 03 M 25 J	GOFRON		Mathilde	UEMO VOISINS LE BRETONNEUX	08 A 11 M 00 J
MAZILIER	CRUDO	Marielle	UEMO MARSEILLE ROMAIN ROLLAND	17 A 03 M 25 J	ROUX		Jerome	UEMO MEAUX GAMBETTA	06 A 08 M 16 J
EL GOTO		Amina	DEBC PFI TOULOUSE	17 A 03 M 25 J	HASNAOUI		Abdel- Hamid	UEMO ARGENTEUIL	09 A 04 M 00 J
DARNAL	TREGUER	Catherine	CAE ST DENIS	17 A 01 M 20 J	SOUPLY		Christelle	UEHC PONTOISE	29 A 11 M 26 J
MOHANDIZ		Mohammed	UEHC NOGENT SUR MARNE	17 A 00 M 16 J	CAILLET		Francois	UECEF ST BRICE SOUS FORET	09 A 04 M 00 J
PICHON		Mickael	UEAJ DU MANS	16 A 11 M 28 J	PECCATUS		Rudy	UEMO POINTE A PITRE	09 A 04 M 00 J
MALIVERT		Francois	UEMO RODEZ	16 A 11 M 28 J	MORISSOT	ENFER	Morgane	UEMO LIEUSAIN	12 A 03 M 11 J
ROBERT		Magali	USEEPM ORVAULT	16 A 11 M 21 J	IBO		Gaetane	UEMO KOUROU	16 A 03 M 27 J
SEUGNET	SETOAIN	Claire Joelle	UEHC NOGENT SUR MARNE	16 A 11 M 21 J	BREIT		Christophe	UECEF ST BRICE SOUS FORET	08 A 03 M 00 J
CALOGERO		Vincent	UEMO MALAKOFF	16 A 11 M 05 J	BELBOUAB		Abd El Mouthaleb	UEHC PONTOISE	07 A 08 M 17 J
RAHMOUNI		Michel	UEMO BEZIERS OUEST	16 A 08 M 15 J	OURO-DJOBO		Abdel	UEHC PONTOISE	07 A 04 M 00 J
BARREAU		Veronique	UEHD dite RENFORCEE POITIERS	16 A 05 M 04 J	NANDAGOBALOU		Srinivassan	UEMO CARAIBE FORT DE FRANCE	15 A 00 M 28 J
LE BIHAN		Frederic	UEHC TOULOUSE LA CALE	16 A 03 M 29 J	RIEUX		Francine	UEMO CARAIBE FORT DE FRANCE	14 A 11 M 24 J
TEKRANE		Hamid	UEHC CLERMONT FERRAND	16 A 03 M 27 J	TOURY	CHETTAOUI	Vanessa	UEMO LES MUREAUX	15 A 03 M 21 J
VIFQUAIN		Dimitri	UEHC ROANNE	16 A 03 M 27 J	ZAHNOUN		Ourida	UEMO BOULANGER PARIS	14 A 11 M 29 J
DEVILLERS		Maryline	UEHC BAR LE DUC	16 A 03 M 27 J	HACHOUMI		Kamal	UEAJ MAMOUDZOU	14 A 03 M 29 J

DADOUCH		Abdellatif	UEHC STRASBOURG	16 A 03 M 27 J	VERNET		Vanessa	UEMO MAMOUDZOU	14 A 03 M 29 J
LINK	HOFFMANN	Malorie	UEMO VERDUN	16 A 03 M 27 J	PELAGE		Jean Marc	UEMO AULNAY SOUS BOIS	15 A 06 M 20 J
PREVOST		Anne	UEMO AMIENS OUEST	16 A 03 M 27 J	PANCALDI		Loriane	UEMO CARAIBE FORT DE FRANCE	12 A 03 M 11 J
BELZ		Rachel	UEMO ST BRIEUC	16 A 03 M 27 J	DUBREUIL		Patrice	UEMO MAMOUDZOU	34 A 05 M 00 J
BIORET		Aurelie	USEEPM ORVAULT	16 A 03 M 27 J	ROBIN	CUTULI	Marie- Helene	UEMO TOULOUSE NORD	13 A 03 M 00 J
AUBERTIN	LASOUCHE	Marie- Claude	UEMO ROISSY EN BRIE	16 A 03 M 27 J	BRASSE		Francois	UEMO AUCH	12 A 03 M 11 J
GEMAIN	LUNION	France-Lise	UEMO MEAUX GAMBETTA	16 A 03 M 27 J	DORE		Cedrick	USEEPM LAVAU	14 A 00 M 15 J
IBO		Gaetane	UEMO KOUROU	16 A 03 M 27 J	MALOUKI		Aziz	UEMO ALES	08 A 03 M 00 J
BROUZES	NOEL	Sylvie	USEEPM STE GENEVIEVE DES BOIS	16 A 03 M 27 J	DIOP		Frederic	UEMO PERPIGNAN GUYNEMER	15 A 03 M 28 J
OUMAR		Limane	USEEPM STE GENEVIEVE DES BOIS	16 A 03 M 27 J	YAHIAOUI		Said	UEHC NIMES	10 A 04 M 00 J
BOUQUET		Jean- Francois	UEMO LIMOGES	16 A 03 M 27 J	MESSOU		Adrien	UEHD dite RENFORCEE TOULOUSE MERCADIER	15 A 06 M 20 J
LEROUGE		Jean-Yves	UEMO LA ROCHELLE	16 A 03 M 27 J	ZAREBA		Jennifer	USEEPM LAVAU	08 A 04 M 00 J
MAUBEAU- BARRETO		Marina	UEAJ LIMOGES	16 A 03 M 23 J	ALVAREZ		Aurélie	UEMO TOULOUSE SUD	08 A 03 M 00 J
STAMM		Valerie	UEMO NIORT	16 A 03 M 23 J	MALIVERT		Francois	UEMO RODEZ	16 A 11 M 28 J
GAUTHEUR		Jean- Francois	UEMO ARCUEIL	16 A 02 M 25 J	MATMAR		Dalila	UEHC TOULON ROSERAI	05 A 04 M 00 J
LORIENT		Fabienne	UEHC ST DENIS REUNION	16 A 01 M 11 J	OUESLATI		Riad	UECEF MARSEILLE LES CEDRES	05 A 04 M 00 J
CHEVROLIER	LEFEBVRE	Celine	UEMO ISERE NORD VILLEFONTAINE	16 A 01 M 00 J	HAKENHOLZ		Marc	UEMO DRAGUIGNAN	15 A 03 M 21 J

JANEL	MOUGIN	Sandrine	DIPJJ GRAND EST	16 A 01 M 00 J	BOUKABOUS		Ahmed	USEEPM MARSEILLE	09 A 10 M 12 J
MELILLO		Corrado	UEMO EPINAL 2	16 A 01 M 00 J	BENTOUNSI		Fouzia	UEMO NICE EST	14 A 03 M 29 J
CORLOSQUET		Stephane	UEMO SAINT MALO	16 A 01 M 00 J	COIC		Jessica	UEMO BASTIA	09 A 04 M 00 J
FRANCOIS		Elyseenda	UEMO CAYENNE	16 A 01 M 00 J	SEGURA		Emilie	UEHC AVIGNON	09 A 04 M 00 J
GUILLARD		Pierre	UEMO COMMERCE PARIS	16 A 01 M 00 J	PLANQUAIS		Christophe	UEHC AVIGNON	15 A 03 M 28 J
KOSSOU	KOSSOU REMY	Eloise	UEHD MONTPELLIER	16 A 01 M 00 J	BRAIEK		Nizzar	UEMO MARSEILLE BOUGAINVILLE	11 A 03 M 26 J
PLUSQUELLEC		Jerome	UEMO CHAMBERY	15 A 11 M 27 J	BERTHIER-BRET		Madith	UEMO MARTIGUES	09 A 04 M 00 J
DEPIERRE		Isabelle	UEMO ST QUENTIN	15 A 11 M 27 J	COSTECALDE		Estelle	UEMO MARSEILLE ROMAIN ROLLAND	09 A 04 M 00 J
LEBLANC		Lionel	UEHC PERPIGNAN	15 A 11 M 27 J	FORT		Julie	UEHC AIX-EN- PROVENCE	08 A 03 M 00 J
GARCIA		Jean-Luc	UEMO CENON	15 A 11 M 27 J	COULON		Jack	UEAJ ANTIBES	18 A 04 M 00 J
JOSSE		Gervais	UEHC AMIENS	15 A 10 M 00 J	BOUQUET		Jean- Francois	UEMO LIMOGES	16 A 03 M 27 J
BAYED	GHMAT	Fatima	UEMO BOULANGER PARIS	15 A 09 M 18 J	MAUBEAU- BARRETO		Marina	UEAJ LIMOGES	16 A 03 M 23 J
HODGE	BORDIN	Candia	UEMO POINTE A PITRE	15 A 08 M 14 J	MOUNAL		Caroline	UEAJ NIORT	15 A 03 M 21 J
PELE	DESBORDES	Sandrine	DTPJJ ESSONNE	15 A 08 M 08 J	JIMENEZ	CHARRIER	Christelle	UEMO LA ROCHELLE	12 A 03 M 11 J
CHAZAL		Laurence	UEMO METZ SUD	15 A 07 M 25 J	JAFFRES		Valerie	UEMO AGEN	12 A 03 M 11 J
DODET	DUCHESNE	Patricia	UEMO BOURGES	15 A 07 M 24 J	VIDAL		Lise	UEMO NIORT	09 A 04 M 00 J
PASTEL		George	UEHC SAINT QUENTIN	15 A 07 M 00 J	GARCIA		Jean-Luc	UEMO CENON	15 A 11 M 27 J

## **Disponibilité**

**Alexandra CHARTEAU DPJJ VAL DE MARNE 1an à compter du 01/04/15**  
**Veronique RIO POIRIER STEM0 Tourcoing 1 an à compter du 23/08/15**  
**Pauline LUGNIE UEHC Lille 10 mois à compter du 01/09/15**  
**Delphine PLANQUELLE DELQUIGNIES UEAT Lille 1 an à compter du 01/09/15**  
**Sara BERTCHANSKI EPEI CORENC 1 an à compter du 01/10/15**  
**Julien ROBERT UEHC Charleville Mezieres 3 ans à compter du 17/10/15**

## **Titularisation Sauvadet promo 2014/2015**

**Zoubir IGHILI titularisé au 13/10/15**  
**Pélagie NGO BIKAI titularisée au 15/10/15**

## **Détachement entrant**

**Adeline BOUDEY CEF Angoulême au 01/01/16**

## **Recours en évaluation**

**5 recours éducateurs et 5 recours CSE étudiés.**  
**Pour plus de renseignement contacter les délégué(e)s ayant siégé.**

## **Commentaires :**

En réponse à notre déclaration liminaire, la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 est toujours au travail. La DPJJ qui a été consultée a rendu ses conclusions, elle est dans l'attente du nouveau projet de loi. Nous n'avons par contre aucune connaissance des réflexions qui ont été engagées. Le SNPES-PJJ-FSU rencontrera la conseillère de la Garde de Sceaux sur cette question le 19 novembre 2015. Nous continuerons à porter une réforme progressiste et ambitieuse.

Concernant la création des 54 postes, le SDRH nous affirme qu'ils ne seront pas entièrement dévolus au renforcement des CEF. Nous serons vigilants quant à cet engagement. Toujours concernant les CEF, le profilage expérimental des postes dans deux régions vient répondre aux conclusions de l'Inspection. L'AC ni était pas favorable et en tirera toutes les conclusions.

Sur les conditions de travail, un comité technique est prévu le 15 décembre 2015. Il abordera le travail en hébergement. Suivra une note sur l'insertion, début 2016, avant que s'engage davantage les groupes de travail concernant le milieu ouvert. Le SNPES-PJJ portera ses revendications quant aux normes de prise en charge par éducateur.

Sur le plan statutaire, l'administration est en attente d'arbitrage de la part du Ministère de la Fonction publique tant sur la création de la classe fonctionnelle pour les CSE en fonction de RUE que l'intégration du corps des éducateurs dans le NES. Le SDRH dit avoir porté un projet « ambitieux ». Sur ce sujet, le SNPES-PJJ-

FSU réaffirme que les seuls projets crédibles que devrait porter l'administration sont l'intégration de l'ensemble des éducateurs dans la catégorie A et les RUE dans le corps des directeurs. Le SNPES-PJJ/FSU a saisi le ministère de la Fonction Publique par le biais de la FSU

Le SDRH affirme qu'il n'y aura pas de retour en arrière concernant la préaffectation, le coût étant trop important (une économie de 2 millions). En revanche, un travail autour de la dissociation entre le lieu de stage et le lieu de pré-affectation est en cours. Nous réaffirmons la nécessité d'une formation initiale en deux ans garantissant un réel statut d'apprenant.

Concernant le déroulement de cette CAP, l'administration reste campée sur ses positions concernant le blocage des agents pendant deux ans sur leur poste. Elle a étudié à la marge les situations particulières des agents. Le SNPES-PJJ-FSU a rappelé ses principes et a proposé l'ensemble des candidatures déposées.

Concernant l'avancement, 136 agents ont été inscrits au tableau d'avancement au grade d'éducateur première classe. Le SDRH, cette année encore, ne s'est pas cantonné à enregistrer les priorités fixées par les DIR. Cela a permis à la marge à des agents non priorisés voire non proposés d'accéder à cette promotion. Nous réaffirmons que le critère le moins inégalitaire demeure l'ancienneté.